

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 91

présenté par

M. Gérard, Mme Atger, Mme Vanceunebrock, Mme Chapelier, Mme Dupont, M. Claireaux,
Mme Janvier, M. Kerlogot, M. Touraine, Mme Tuffnell, Mme Mörch, Mme Colboc,
M. Lénaïck Adam et M. Serva

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.